



Déclaration liminaire – CSA SD du 29 janvier 2024

Madame la directrice académique,
Mesdames et messieurs les membres du CSA SD,

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement.

La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base de la création de 574 ETP au lieu des 484 suppressions initialement prévues sur tout le territoire. Pour les collèges de notre académie, une baisse de 237 élèves est annoncée, 124 pour la Saône et Loire, celle-ci se traduisant par une DHG en baisse de 161.5 heures.

Les créations de postes annoncées par le ministre lors du CSA MEN du 21/12/2023 ne seront pas en nombre suffisant pour permettre la création des classes de niveaux, auxquelles l'UNSA Education est par ailleurs opposée. En effet, comme le montrent les études sociologiques et en sciences de l'éducation, c'est au contraire l'hétérogénéité et la mixité sociale qui sont nécessaires.

Par ailleurs, les mesures envisagées, par les contraintes qu'elles créent avec la mise en barrette nécessaire des emplois du temps, auront des conséquences sur la qualité des emplois du temps des professeurs de mathématiques et de français avec pour effet une dégradation des conditions de travail des personnels et des effets sur les possibilités de formation continue des personnels du second degré.

De plus, les effets d'éclatement des groupes classes suite à la réforme dite du « choc des savoirs » vont rendre beaucoup plus complexe le travail des équipes pédagogiques pour le suivi des groupes d'élèves. Il sera ainsi difficile de trouver des professeurs principaux, dans la mesure où les professeurs de français et de mathématiques ne pourront être les professeurs principaux d'une classe qui ne

correspond plus aux groupes d'élèves auprès desquels ils assurent leur enseignement.

De la même manière, la suppression de l'heure supplémentaire d'accompagnement personnalisé en mathématiques et en français pour les élèves de 6^e au bénéfice de la mise en place des classes de niveaux ne pourra pas absorber dans les faits les interventions que les professeurs des écoles réalisaient précédemment dans les classes de 6^{ème} contrairement à ce qu'a annoncé le ministre. En effet, il s'agit ici d'organiser concrètement les enseignements de l'ensemble de la discipline et de les répartir sur l'intégralité de la semaine ce qui sera donc incompatible avec les emplois du temps des professeurs des écoles.

En tout état de cause, la répartition des DHG insuffisantes dans les établissements est un casse-tête s'apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle sans qu'il ne soit plus possible de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques, la mise en place des groupes « imposés » se fait avec les heures de « marges » au détriment des groupes de sciences / techno et langues.

Par ailleurs, les SEGPA bénéficiaient l'année dernière d'une dotation de 130h, nous sommes surpris de constater qu'à la rentrée prochaine elle ne sera que de 128,5h. Nous comprenons l'heure en moins, correspondant à la suppression de l'heure de soutien et approfondissement en 6eme, mais comment expliquer les 0,5 ? Paradoxalement, on risque d'avoir des groupes de mathématiques ou français en collège moins important qu'en SEGPA !

L'UNSA Education dénonce ces réponses insatisfaisantes de notre administration qui refuse de prendre à leur juste valeur les défis éducatifs et pédagogiques, les carences du système en termes d'attractivité et de formation. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous et les choix unilatéraux de la ministre se font à rebours des constats des besoins de notre système éducatif notamment au regard des résultats des enseignements qui auraient dû être tirés des dernières études PISA.

En définitive, même si cette carte scolaire se traduit par l'augmentation de moyens au niveau national, les contraintes d'utilisation des moyens ne sont pas en adéquation avec les besoins réels du système éducatif sur notre territoire.

Le seul élément positif des mesures concerne la création de moyens dédiés à la lutte contre le harcèlement mais nous déplorons que la poursuite de la création de postes de CPE pour renforcer les moyens de la vie scolaire soit interrompue cette année.

Enfin, la désaffection des concours mais également le problème de recrutement des contractuels sur les postes restés vacants accentuent les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée. Les rémunérations insuffisantes et les perspectives d'amélioration n'ont provoqué jusqu'à présent qu'un choc de déception.

Dans le 1^{er} degré, les dotations en emplois de l'académie, bien que la démographie soit à la baisse, ne sont pas suffisantes et mettent le fonctionnement du service public d'éducation du 1^{er} degré dans des difficultés majeures. En effet, la rentrée 2024 se prépare avec une suppression de 98 emplois sur l'académie, dont 24 postes en Saône et Loire.

Cela ne permet pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà de la finalisation du dédoublement dans les classes de GS en éducation prioritaire et de la progression de la scolarisation en TPS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, l'effort engagé depuis deux ans pour améliorer les temps de décharge de direction est désormais mis à l'arrêt alors que le travail engagé est loin d'être achevé.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED. Si le ministre a annoncé des créations de 262 postes de RASED depuis 2017 lors du dernier CSA MEN, nous constatons pourtant en territoires qu'il n'en est rien. Ces postes sont pourtant indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires. Il est temps de changer d'orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves des écoles.

Pour l'UNSA Éducation, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués aussi bien aux services académiques qu'aux établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable aux personnels et aux élèves.

Nous nous inquiétons par ailleurs du fait que des moyens soient dévolus au nouveau dispositif PAS alors que ce dispositif n'a pas d'existence légale puisque l'article qui en prévoyait la création dans le cadre de la loi de finance de 2024 a été censuré par le Conseil constitutionnel.

Dans la vision globale portée par l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluriannuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle au lycée aux côtés des personnels de santé. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore le ministère n'en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation Nationale.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Un état critique a été atteint.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Sonia BOSSU pour l'UNSA Éducation